



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MEDIAWAN REALISE AVEC SUCCES L'ACQUISITION INITIALE DE GROUPE AB

**Paris, 31 mars 2017.** Mediawan SA (ou « Mediawan »), le « SPAC » (Special Purpose Acquisition Company ou véhicule d'acquisition coté), fondé par Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse (ensemble les « Fondateurs ») annonce aujourd'hui la réalisation de l'Acquisition Initiale de Groupe AB, devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

L'Acquisition Initiale avait préalablement été approuvée par les actionnaires<sup>1</sup> de Mediawan le 13 mars 2017. Mediawan a obtenu toutes les autorisations restantes nécessaires à l'acquisition, dont l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour les activités de diffusion.

Groupe AB devient une filiale à 100% de Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus *premiums* en Europe. Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires<sup>1</sup> (actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (actions A) seront automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base de 1-pour-1, à l'exception des actions de préférence (actions B) détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre l'Acquisition Initiale et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27 461 807 actions ordinaires de Mediawan seront admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémorique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3 819 008 actions B

---

<sup>1</sup> Hors Fondateurs

additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017, en fonction des demandes de remboursement.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémorique MDWBS deviendront exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1<sup>er</sup> avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

**Contacts:**

press@mediawan.eu

### **A propos de Mediawan**

Mediawan a été constitué en France sous la forme d'un véhicule d'acquisition (dit « SPAC »). En Avril 2016, Mediawan a levé un montant de 250 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé international à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris. Mediawan a été fondée par Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse dans le but d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe ("l'Acquisition Initiale"). Pierre-Antoine Capton est le fondateur de 3e OEil Productions, actuellement premier producteur indépendant de média en France. Xavier Niel est le fondateur et l'actionnaire principal du groupe français Iliad, coté à Paris, un des principaux opérateurs télécoms convergents, présent à travers la marque Free. Xavier Niel investit également dans 50 à 100 jeunes entreprises dans le monde à travers sa société d'investissement Kima Ventures. Xavier Niel a par ailleurs fondé le plus grand incubateur digital au monde – «1000 start-ups @La Halle Freyssinet» – basé à Paris. Depuis 2010, il est aussi propriétaire, avec M. Pierre Bergé et M. Matthieu Pigasse, du Groupe Le Monde ainsi que du magazine l'Obs, dont ils ont fait l'acquisition en 2014. Matthieu Pigasse occupe le poste de responsable mondial des activités de Fusions & Acquisitions et conseil aux gouvernements du groupe Lazard ainsi que celui de directeur général de Lazard en France. Il est également actionnaire de plusieurs groupes de médias en France : actionnaire majoritaire des InRockuptibles, de Radio Nova, propriétaire du groupe Le Monde et de l'Obs avec Xavier Niel et Pierre Bergé, actionnaire de l'édition française du Huffington Post, de Vice France et de Melty Group. A la suite de la réalisation de l'Acquisition Initiale de Groupe AB en mars 2017, Mediawan est devenu une société présente dans le secteur des contenus et des medias.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de Mediawan : [www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)

### **A propos de Groupe AB**

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édition de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de

contenu les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de Groupe AB: [www.groupe-ab.fr](http://www.groupe-ab.fr)

### **Avertissement**

La communication, la publication ou la diffusion du présent communiqué peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Par conséquent, toute personne qui pourrait se trouver en possession du présent communiqué est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer.

Le présent communiqué n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, une recommandation d'investissement ou une sollicitation de vote ou d'approbation.

### **Informations complémentaires concernant l'Acquisition Initiale**

En amont de l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan (hors Fondateurs) s'étant tenue le 13 mars 2017, Mediawan a publié sur son site internet ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)) la documentation pertinente, et notamment un rapport du Directoire relatif au projet d'Acquisition Initiale.

Les actionnaires et les autres personnes intéressées sont invités à lire attentivement dans son intégralité le rapport du Directoire, car il contient des informations importantes sur le projet d'Acquisition Initiale.

Mediawan attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans la section « Risks Factors » du prospectus de Mediawan, ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le visa n ° 16-132 le 11 avril 2016 (le « Prospectus ») et disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de Mediawan ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)) ainsi que sur les facteurs de risque inclus dans le rapport du Directoire disponible sur le site de Mediawan ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)). La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les opérations, les conditions financières, les résultats ou les objectifs de Mediawan, ou sur le cours de bourse des titres de Mediawan.